

Novembre 2013

Peut-on recoller la mosaïque birmane?

Conflits ethniques et réconciliation nationale en Birmanie

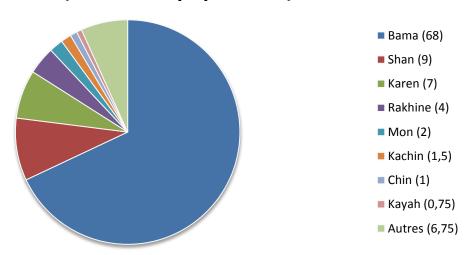
Par-delà les discours officiels faisant état d'une amélioration de la situation des minorités ethniques, la réalité est bien plus sombre. En cause : la constitution adoptée en 2008, qui non seulement garantit à l'armée une place prédominante, mais prive aussi de tous leurs droits ces populations. Elle ne leur reconnaît aucun degré d'autonomie, ni aucune protection de leurs cultures. Tant que les droits de ces groupes continueront d'être ignorés, la Birmanie ne connaîtra jamais la démocratie, la stabilité et une paix durable.

Depuis son indépendance en 1948, la Birmanie est traversée par des lignes de fracture ethniques. On compte par dizaines les minorités qui ont pris les armes au cours des six décennies qui se sont écoulées depuis le départ du colonisateur britannique. Dans un pays dont le tiers de la population n'appartient pas à l'ethnie majoritaire des Bamar, le non-développement des régions peuplées par les minorités, associé au contrôle étroit exercé par la Tatmadaw (l'armée birmane), ont nourri les revendications des groupes armés. À son arrivée à la présidence du pays en mars 2011, Thein Sein affirmait que sa priorité consistait à enfin réaliser l'union nationale en obtenant une résolution politique des quinze conflits qui secouaient alors la Birmanie. De fait, des progrès significatifs ont été obtenus au cours des deux dernières années. Des trêves ont été conclues avec la quasi-totalité des organisations rebelles et, récemment, une coalition de groupes ethniques a accepté de signer un accord national de cessez-le-feu avec le gouvernement². Néanmoins, les obstacles sont encore nombreux sur la route de la réconciliation nationale et l'attitude des autorités de Naypyidaw est ambigüe.

¹ « Myanmar Peace Process », *Euro-Burma Network*, Janvier 2013, p. 3.

² « All But One Ethnic Group Sign Agreement Supporting Nationwide Ceasefire », *The Irrawaddy*, 3 novembre 2013, http://www.irrawaddy.org/burma/ethnic-reach-sign-agreement-sign.html

Principales minorités ethniques (en % de la population)



Source: CIA World Factbook

LES AFFRONTEMENTS CONTINUENT MALGRE LES CESSEZ-LE-FEU

Dans les zones où des cessez-le-feu ont été obtenus depuis plusieurs mois, l'intensité des affrontements a connu une diminution importante. Pour autant, des escarmouches éclatent régulièrement et la vie quotidienne des populations civiles reste marquée par les conflits. Dans l'État Shan, les accrochages sont particulièrement fréquents entre l'armée birmane et les diverses organisations qui y mènent des activités, surtout l'Armée du Sud de l'Etat Shan (*Shan State Army South*, SSA-S) et l'Armée du Nord de l'Etat Shan (*Shan State Army North*, SSA-N). Dans les États Karen et Mon, les affrontements se poursuivent également à intervalles réguliers.³

Par ailleurs, l'institution militaire tire systématiquement profit des cessez-le-feu pour avancer ses pions dans les régions des minorités ethniques, notamment en renforçant ses bases et sa présence humaine. L'armée est ainsi engagée dans un processus d'isolement de l'Armée unie de l'Etat Wa (*United Wa State Army*, UWSA), organisation avec laquelle elle a traditionnellement entretenue de bonnes relations grâce au commerce de l'opium. Le changement de ton de l'UWSA depuis 2011, et notamment sa demande de création d'un État Wa, effraient les militaires qui cherchent à profiter de l'absence de conflit ouvert pour couper ses lignes de communication avec les autres groupes rebelles .⁴

2

³ « Whose Guns Are Silent? An Analysis of Burma's Fractured Peace Process », *Burma Partnership*, 20 septembre 2013, p. 2.

⁴ Ibid., p. 4.



Des villageois Kachin fuient leur village suite aux combats qui ont repris

©KBC

La situation est particulièrement grave dans l'État Kachin, où l'armée birmane a rompu en juin 2011 un accord de cessez-le-feu qui avait été conclu en 1994 entre l'Organisation d'indépendance Kachin (Kachin Independence Organization, KIO) et son bras armé, l'Armée d'indépendance Kachin (Kachin Independence Army, KIA). La Tatmadaw y a ainsi lancé son offensive la plus importante depuis la fin des années 1940. Les civils sont fortement touchés et le nombre de déplacés est estimé à une centaine de milliers. L'armée birmane a adopté une tactique de la terreur à leur égard : en décembre 2012, l'État Kachin a connu la plus grave intensification du conflit depuis le début de la guerre en juin 2011, l'armée birmane utilisant des avions de combat, des hélicoptères et de l'artillerie lourde pendant ses opérations militaires contre la KIA. Alors que des frappes aériennes étaient menées sur la ville de Laiza, siège de la KIO, y faisant près d'une trentaine de victimes, des milliers de civiles ont été contraints à la fuite. 6 Des pourparlers ont eu lieu entre les organisations Kachin et le pouvoir central, notamment sous l'égide du voisin chinois ou d'autres organisations ethniques, mais elles n'ont pour l'instant pas permis d'adopter un accord de cessez-le-feu. Suite au dernier tour de négociations, qui s'est conclu le 10 octobre 2013, les deux parties se sont engagées à rechercher un accord stable. Pourtant, de nouveaux combats ont éclaté depuis. Encore une fois, les civils sont les principales victimes : plusieurs centaines de Kachin ont ainsi dû fuir alors que d'autres étaient pris au piège entre les deux groupes armés. Malgré la persistance de négociations, les affrontements continuaient encore début novembre 2013.7

⁵ « Despite Ceasefire Talks, No End in Sight for Displaced Kachin », *The Irrawaddy*, 12 octobre 2013, http://www.irrawaddy.org/feature/despite-ceasefire-talks-end-sight-displaced-kachin.html

⁶ « Whose Guns Are Silent? », op. cit., p. 4.

⁷ « Thousands of Villagers Trapped by Battles in Kachin State », *Mizzima*, 28 octobre 2013,

DES NEGOCIATIONS DE PAIX TOUJOURS DANS L'IMPASSE

Côté gouvernemental, les pourparlers sont menés par le président Thein Sein et l'un de ses ministres, Aung Min, qui agit comme représentant de Naypyidaw auprès des mouvements ethniques. Bien que des négociations de paix aient été engagées, les efforts des autorités centrales en faveur d'un véritable cessez-le-feu et d'un règlement durable et politique des conflits restent insuffisants. En effet, le gouvernement privilégie d'une part les discussions informelles comme préalables à des accords concrets, et insiste d'autre part pour déterminer le rythme de ces négociations de manière unilatérale. Par ailleurs, le président et son représentant proposent un calendrier polémique qui consiste à demander aux divers groupes de désarmer afin de se présenter aux prochaines élections parlementaires et de modifier la constitution par le biais de leurs représentants ainsi élus. ⁸ Cette solution est inacceptable pour les minorités ethniques qui ne peuvent en aucun cas disposer d'une majorité au parlement, et ce d'autant plus que la constitution actuelle réserve un quart des sièges aux militaires. ⁹

Face à ces exigences gouvernementales, la coordination entre les groupes ethniques est difficile à évaluer. Ceux-ci évoluent dans des contextes historiques et culturels différents et forment des aspirations politiques variées. La Tatmadaw n'a d'ailleurs cessé de chercher à diviser les minorités, réussissant par exemple à instrumentaliser pendant un temps l'Armée de bienfaisance démocratique Karen (*Democratic Karen Benevolent Army*, DKBA), essentiellement composée de Bouddhistes, dans sa lutte contre l'Union nationale Karen (*Karen National Union*, KNU). 10

Initialement, chaque organisation a opté pour des négociations bilatérales avec les autorités centrales, au détriment du Conseil fédéral des nationalités unies (*United Nationalities Federal Council*, UNFC), une alliance créée en novembre 2010 et qui ambitionne de représenter les divers groupes qui la composent dans les pourparlers avec Aung Min. ¹¹ En effet, les organisations armées craignent d'affaiblir leurs positions respectives en faisant front commun.

 $\frac{http://www.mizzima.com/mizzima-news/ethnic-issues/item/10437-thousands-of-villagers-trapped-by-battles-in-kachin-state}{in-kachin-state}$

⁸ « Myanmar Peace Process », op. cit., p. 2.

⁹ DELLA-GIACOMA, Jim, HORSEY, Richard, « A House Divided: Finding Peace in Multiethnic Myanmar », World Politics Review, 10 septembre 2013.

¹⁰ « Offensives militaires et catastrophe humanitaire », *Info-Birmanie*, 1^{er} août 2013, http://www.info-birmanie.org/offensives-militaires-et-catastrophe-humanitaire-dans-les-zones-des-minorites-ethniques/

¹¹ « Allied in War, Divided in Peace », *Burma Centre for Ethnic Studies Peace and Reconciliation*, février 2013, p. 2.



Des représentants birmans et shan se serrent la main après une réunion à Kengtung, dans l'Etat Shan, le 19 mai 2012 ©AP

À l'occasion d'une réunion tenue début novembre 2013 et regroupant 18 groupes armés, dont les 11 membres de l'UNFC, les dirigeants des minorités ethniques ont affirmé leur volonté de parvenir à un accord de cessez-le-feu national avec le gouvernement. Seul le Conseil de restauration de l'État Shan (*Restoration Council of Shan State*, RCSS) s'est abstenu, préférant consulter la société civile et les partis politiques avant de s'engager formellement¹². C'est un pas en avant positif mais insuffisant au vu des lacunes actuelles du processus de paix et de l'attitude de l'armée dans les régions ethniques.

Pour autant, dans la perspective ultime d'un dialogue politique national unanimement réclamé par les groupes ethniques, les groupes armés doivent veiller à ne pas accaparer le processus. En effet, la société civile a un rôle important à jouer, notamment au sujet des réfugiés auprès desquels elle a été particulièrement active. Sa marginalisation dans le cadre des discussions sur un cessez-le-feu national est dommageable pour le processus car elle se traduit par un manque de confiance des populations locales envers la durabilité d'accords qui se trouvent par ailleurs fragilisés par la poursuite d'affrontements. ¹³ L'implication des associations, des femmes, des déplacés et réfugiés ainsi que des partis politiques locaux est donc cruciale pour que les fruits de la paix bénéficient à l'ensemble des populations locales.

⁻

¹² « Nationwide Ceasefire Accord: Not the End Game », *Burma Partnership*, 4 novembre 2013, http://www.burmapartnership.org/2013/11/nationwide-ceasefire-accord-not-the-end-game/

¹³ « Report of the Special Rapporteur on the Situation of Human Rights in Myanmar », *ONU*, 23 septembre 2013, p. 10.

LES CONDITIONS DE LA RECONCILIATION NATIONALE

Mettre fin à l'impunité de l'armée

Les violations des droits de l'homme ne sont pas un fait nouveau en Birmanie mais les zones de guerre s'y prêtent particulièrement. Dans l'État Kachin et au Nord de l'État Shan, la situation est particulièrement grave. Des cas de torture, de disparitions forcées, de viol ou encore d'exécutions sommaires sont régulièrement mentionnés par des sources nongouvernementales. 14

Par ailleurs, les organisations humanitaires ainsi que les Nations unies sont privées d'accès aux 60 000 déplacés qui vivent dans des zones de l'État Kachin contrôlées par les mouvements ethniques. En l'espace de deux ans, seuls deux convois humanitaires ont pu joindre ces civils. 15 Le manque de nourriture et d'eau, l'absence de conditions d'hygiène satisfaisantes, posent des problèmes graves pour ces populations déplacées.

Le cas de Sumlut Roi Ja est emblématique de la situation des civils issus des minorités ethniques : cette femme Kachin de 28 ans a été enlevée par l'armée birmane en octobre 2011 et vraisemblablement violée puis exécutée. Les tentatives de son mari pour obtenir justice devant la cour suprême ont échoué. Après n'avoir entendu que les témoignages de militaires, celle-ci a en effet jugé que les preuves n'étaient pas suffisantes. 16 Ce cas illustre l'impunité générale dont bénéficie l'armée birmane.

La constitution adoptée en 2008 stipule que les militaires n'ont pas à répondre d'éventuels crimes devant des juridictions civiles mais qu'ils ont le droit d'être jugés par des cours martiales. Or, celles-ci sont quasiment inexistantes et, lorsqu'elles opèrent, sont placées sous l'autorité directe de Min Aung Hlaing, le commandant-en-chef des forces armées, qui peut à ce titre annuler tout jugement rendu par une juridiction militaire.

En 2011 a été instituée la Commission nationale des droits de l'homme du Myanmar (Myanmar National Human Rights Commission, MNHRC) pour enquêter sur les allégations de violations des droits de l'homme. C'est un possible outil pour contrer le sentiment d'impunité des militaires mais elle souffre d'ores et déjà de deux faiblesses structurelles. Ainsi, le projet de loi définissant ses statuts, encore en discussion au parlement, prévoit pour l'instant que la Commission n'a pas à connaître de documents qui « portent atteinte à la sécurité et à la défense du pays ». Cette définition très vague ouvre la porte à tous les abus. En outre, le secrétaire du MNHRC a rejeté l'idée d'enquêter sur les crimes commis à

¹⁴ « Whose Guns Are Silent? », op. cit., pp. 3 – 4.

¹⁶ « En Birmanie, les militaires peuvent violer en toute impunité », *Info Birmanie*, 28 octobre 2013, http://www.info-birmanie.org/en-birmanie-les-militaires-peuvent-violer-en-toute-impunite/

l'encontre des minorités ethniques, considérant qu'il ne serait « pas approprié d'enquêter dans les régions où ont lieu les conflits à l'heure actuelle ». ¹⁷

On peut donc craindre que les responsables des violations des droits de l'homme ne seront jamais traduits en justice. Il est pourtant nécessaire de mettre fin au sentiment d'impunité qui prévaut dans les régions des minorités, sans quoi le processus de réconciliation nationale est mort-né.

À cet égard, il faut rappeler que les violences contre les civils ne sont pas le seul fait de la Tatmadaw. Les groupes armés issus des minorités se sont aussi rendus coupables de tels abus. Selon Sai Htein Lin, dirigeant du Comité des affaires ethniques des Shan (*Ethnic Shan Affairs Committee*, ESAC), la KIA commet de telles pratiques et a recours au racket à l'encontre des quelques 800 villages peuplés majoritairement par des Shan dans l'Etat Kachin. ¹⁸

• Réviser la constitution de 2008

Malgré les progrès accomplis depuis l'arrivée de Thein Sein à la présidence, l'architecture institutionnelle du régime continue d'accorder un poids démesuré à l'armée. La constitution de 2008, conçue par Than Shwe, l'ancien homme fort de la Birmanie, a été rédigée par et pour les militaires. À ce titre, un quart des sièges parlementaires sont garantis à l'armée. Or, toute réforme constitutionnelle doit être adoptée à 75% des voix, ce qui permet effectivement à la Tatmadaw de bénéficier d'un pouvoir de veto. La constitution accorde également au commandant-en-chef des forces armées le droit de prendre le contrôle des institutions à tout moment en proclamant l'état d'urgence. ¹⁹

La Birmanie est donc bien loin de constituer une démocratie achevée. L'accord, au moins tacite, d'une partie de l'armée est nécessaire pour adopter un règlement politique des conflits ethniques. En effet, Thein Sein et Aung Min souhaitent présenter tout accord de ce type au parlement, qui devra ensuite adopter les réformes constitutionnelles et législatives nécessaires. Or, non seulement les militaires cherchent à poursuivre les hostilités dans les zones de cessez-le-feu et dans l'Etat Kachin, mais ceux d'entre eux qui sont présents au parlement ont d'ores et déjà fait part de leur hostilité au processus de paix. C'est en particulier le cas de Shwe Mann, président de la chambre basse, qui était chef d'état-major des armées jusqu'en 2011.²⁰

¹⁷ « Whose Guns Are Silent? », op. cit., p. 5.

¹⁸ « Shan Leader Vows to Expose Rights Violations by Kachin Independence Army » *Mizzima*, 28 octobre 2013, http://www.mizzima.com/mizzima-news/ethnic-issues/item/10440-shan-leader-vows-to-expose-rights-violations-by-kachin-independence-army

¹⁹ « Whose Guns Are Silent? », op. cit., p. 6.

²⁰ DELLA-GIACOMA, HORSEY, op. cit.



Des déplacés dans l'Est de la Birmanie.

© Free Burma Rangers

Le cadre constitutionnel actuel est donc peu propice à un règlement des conflits ethniques. À court terme, le gouvernement et les groupes armés doivent contourner l'armée mais, à plus long terme, un changement de constitution sera inévitable pour entériner les acquis démocratiques et tout progrès dans la situation des minorités ethniques.

• <u>Le retour des réfugiés ne doit se faire qu'avec leur consentement et la garantie de leur sécurité et dignité</u>

On compte environ 150 000 réfugiés birmans le long de la frontière entre la Thaïlande et la Birmanie. ²¹ Les autorités de Naypyidaw et Bangkok souhaitent les rapatrier au plus vite. Pourtant, à l'heure actuelle, les conditions d'un retour sont pourtant loin d'être réunies. Non seulement aucun accord politique n'a été conclu et certaines zones sont encore la proie d'affrontements récurrents, mais encore les régions dont sont originaires les réfugiés ne seront pas sécurisées avant plusieurs années.

En effet, l'un des problèmes essentiels qui empêchent tout rapatriement massif concerne les champs de mines anti-personnelles, auxquelles les forces armées birmanes comme les mouvements ethniques ont eu recours de façon massive. Les autorités birmanes affichent leur volontarisme face à cette plaie. Dans l'État Karen, les garde-frontières ont ainsi annoncé que les opérations déminage dans la région seraient terminées d'ici à la fin de l'année 2013. Un Centre d'action contre les mines (*Myanmar Mine Action Centre*, MMAC) a

_

²¹ « Whose Guns Are Silent ? », op. cit., p. 8.

également été créé et placé sous la supervision du MPC. Pour autant, de telles prévisions sont irréalistes : le déminage est extrêmement lent puisqu'un soldat ne peut supprimer qu'une vingtaine de mines par semaine. ²² En outre, les positions des champs de mine ne sont pas toutes connues. Pour Yeshua Moser Puangsuwan, de la Campagne internationale pour interdire les mines, « les champs de mines ne sont pas cartographiés et la plupart des gens ne savent pas où ils se trouvent ». ²³ Enfin, d'après les Nations unies, le MMAC n'a entrepris aucune démarche significative pour mettre un terme à la menace que représentent les mines alors même que la Birmanie n'a toujours pas signé le Traité d'interdiction des mines. ²⁴

Malgré un discours ferme et optimiste vraisemblablement destiné à la communauté internationale et aux investisseurs, la situation dans les régions où vivent les minorités ethniques interdit donc pour l'heure tout retour véritable des réfugiés et des déplacés. Les autorités doivent répondre à ce problème en partenariat avec les organisations armées ainsi qu'avec la société civile.

_

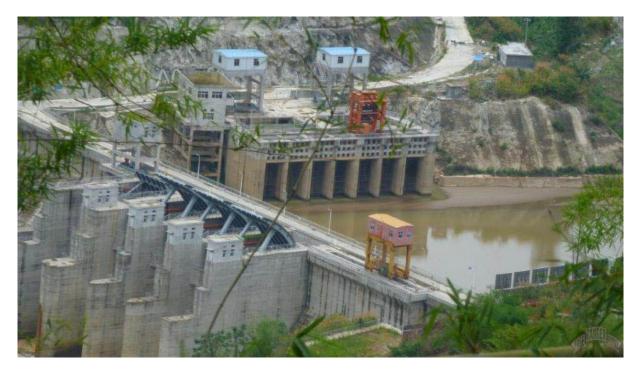
²² « Demining in Karen State to Be Completed by December », *Mizzima*, 22 septembre 2013, http://www.mizzima.com/mizzima-news/myanmar/item/10123-demining-in-karen-to-be-completed-by-december

²³ « Invisible Enemies: Responding to the Landmine Threat in Burma/Myanmar », *Geneva Call*, 15 octobre 2013, http://www.youtube.com/watch?v=hHtxgZU5ktU&feature=youtu.be

²⁴ « Report of the Special Rapporteur », op. cit., p. 11.

LE CONTROLE DES INVESTISSEMENTS AU CŒUR DES PREOCCUPATIONS

Depuis les réformes politiques et la levée des sanctions imposées par l'Union européenne et les États-Unis, les investisseurs étrangers affluent vers la Birmanie, dernier front pionnier en Asie pour les entreprises multinationales. Le contrôle des retombées économiques de l'ouverture du pays constitue l'un des premiers enjeux aujourd'hui et il a des conséquences immédiates sur la résolution des conflits et la réalisation de l'union nationale que Thein Sein appelle de ses vœux.



Un barrage sur la rivière Taping. Un bunker de l'armée est visible au premier plan.

© Free Burma Rangers

L'armée birmane exerce encore une domination considérable sur l'économie nationale. La signature de cessez-le-feu ne fait que renforcer ses avantages. Dans les zones où de tels accords ont été conclus, on observe en effet la multiplication des projets de plantations de caoutchouc, d'exploitations minières ou encore d'usines. Bien entendu, les investissements étrangers sont nécessaires et bienvenus dans des régions où la règle jusqu'à présent a été l'absence complète de développement socio-économique. Mais les projets actuels ne bénéficient souvent en rien aux populations locales. La confiscation de terres est un phénomène courant alors que les conséquences sociales et environnementales des exploitations de matières premières ne sont pas évaluées. Les communautés locales ne sont pas non plus consultées et le cadre juridique qui prévaut aujourd'hui assure aux investisseurs étrangers une impunité totale en cas d'abus.²⁵

Les grands projets d'infrastructure sont accompagnés d'une intense militarisation de la part de l'armée birmane. En avril 2013, des affrontements meurtriers ont ainsi eu lieu le long de la rivière Salouen, à proximité du lieu choisi pour construire le barrage Hatgyi. Le

-

²⁵ « Whose Guns Are Silent? », op. cit., p. 7.

conflit opposait Tatmadaw à la DKBA, celle-ci ayant refusé de déménager ses quartiers généraux qui étaient situés près du site du barrage.²⁶

Les retombées économiques de l'ouverture de la Birmanie ne doivent pas faire oublier aux investisseurs étrangers et à la communauté internationale que le respect des minorités ethniques et leur association au développement socio-économique du pays sont nécessaires pour assurer la stabilité des projets entrepris.

L'ECUEIL DU NATIONALISME BOUDDHISTE

Comme les Bamars, beaucoup de minorités sont bouddhistes, toutefois certaines d'entre elles sont musulmanes (les Rohingyas, le long de la frontière avec le Bangladesh), et d'autres, à l'image d'une partie des Karens, se sont converties au christianisme durant la colonisation britannique. L'hétérogénéité de cette population et ses clivages religieux sont à l'origine de graves tensions intercommunautaires qui alimentent les violations des droits de l'homme.

Sujet lié mais distinct du règlement des conflits ethniques, la renaissance d'un nationalisme bouddhiste virulent met en péril les efforts de réconciliation nationale. La situation est particulièrement grave dans l'État d'Arakan, où la minorité Rohingya est l'objet de graves persécutions. De confession musulmane, les Rohingyas sont pour la plupart apatrides et font l'objet de discriminations et de restrictions de leur liberté depuis plusieurs décennies par l'institution militaire comme par la population, qui les considèrent comme des immigrés clandestins issus du Bangladesh voisin.



Des Rohingyas fuient les combats en juin 2012.

© AFP

²⁶ « DKBA Forces Refuse to Leave Dam Site », *The Irrawaddy*, 7 mai 2013, http://www.irrawaddy.org/burma/dkba-forces-refuse-to-leave-dam-site.html

La dernière éruption de violence contre les Rohingyas a démarré en juin 2012 suite au viol et au meurtre d'une femme bouddhiste par des musulmans. Des émeutes meurtrières se sont produites et ont repris en octobre de la même année. Selon des témoins, les attaques semblaient alors coordonnées et planifiées. ²⁷ A l'occasion de ces troubles, environ 250 personnes ont perdu la vie; aujourd'hui, près de 140 000 déplacés, pour l'essentiel des Rohingyas, demeurent dans des camps provisoires. ²⁸

Fait troublant, les violences se sont propagées au centre de la Birmanie au début de l'année 2013, visant cette fois-ci l'ensemble des musulmans, quelle que soit par ailleurs leur origine ethnique. Fin mars 2013, Meiktila, centre urbain clé pour les flux commerciaux, a ainsi été le théâtre de violences graves à l'occasion desquelles plusieurs personnes ont perdu la vie et des milliers d'autres ont dû prendre la fuite. ²⁹ Deux mois plus tard, c'était au tour de Lashio, dans l'État Shan, de connaître des affrontements similaires. À chaque fois, les forces de l'ordre sont dépassées par des manifestants qui semblent organisés et sont parfois accusés de ne pas être originaire de la région. ³⁰

Le gouvernement birman n'a rien fait pour contrer les incitations à la violence et à la haine contre les Rohingyas. Une commission d'enquête a certes formulé plusieurs recommandations en avril 2013, mais ces dernières n'ont pas été suivies d'effets. ³¹ Or, des réformes d'envergure sont nécessaires, à Naypyidaw comme dans l'État d'Arakan.

Le mouvement 969, une organisation dirigée par des moines bouddhistes charismatiques, joue un rôle majeur en se faisant le relais de théories du complot qui accusent les musulmans de vouloir faire main bas sur la Birmanie. Pour assurer la démocratisation et le développement socio-économique du pays, il est essentiel de lutter contre cette rhétorique haineuse et de mettre un terme aux affrontements meurtriers entre communautés. Un effort de fond doit également être engagé pour faire cesser les discriminations contre les groupes religieux non bouddhistes, qui sont largement répandues.

Parmi les exemples documentés figurent les Chrétiens de l'État Chin : communauté religieuse qui constitue 87% de la population locale, elle est massivement sous-représentée dans l'administration locale, où elle n'occupe qu'un quart des postes, et elle fait face à des régulations locales qui entravent ses possibilités de développement économique et à des violations des droits de l'homme persistantes.³²

²⁷ « The Dark Side of Transition: Violence Against Muslims in Myanmar », *International Crisis Group*, 1er octobre 2013, p. 7.

²⁸ « Report of the Special Rapporteur », op. cit., p. 14.

²⁹ « The Dark Side of Transition », op. cit., p. 13.

³⁰ « Report of the Special Rapporteur », op. cit., p. 16.

³¹ « The Dark Side of Transition », op. cit., p. 10.

³² « Report of the Special Rapporteur », op. cit., p. 12.

Malgré les discours volontaristes affichés par Thein Sein et son gouvernement sur le processus de paix et de réconciliation nationale, la situation reste difficile pour les minorités ethniques et religieuses en Birmanie. Les progrès accomplis en deux ans se heurtent à l'architecture institutionnelle du pays et au poids considérable de l'institution militaire. En outre, les tensions confessionnelles ont connu un vif regain qui menace profondément le processus de transition. Toute réconciliation nationale durable doit donc passer par un dialogue politique inclusif et étendu à l'ensemble des minorités vivant sur le territoire birman. In fine, la création d'une démocratie fédérale qui reconnaît les spécificités des minorités doit aller de pair avec un développement socio-économique soutenable et bénéficiant à tous les acteurs de la société. La maîtrise de ces enjeux est cruciale pour conforter l'ouverture du pays et son accueil aux investissements étrangers que les dirigeants appellent de leurs vœux. Dans cette optique, l'engagement de la société civile, en Birmanie et à l'étranger, ainsi que de la communauté internationale est nécessaire pour faire pression sur les autorités politiques et militaires de tous côtés.

Article rédigé par Martin Albert